



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
7 DÉCEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.12.07/173

Le **mercredi 7 décembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : PATRIMOINE 5

Objet : GOURMANDS
D'HISTOIRE(S) –
PARTENARIAT ENTRE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DES
HAUTES-ALPES, L'OFFICE
DU TOURISME
INTERCOMMUNAL DE DE
SERRE CHEVALIER VALLÉE
BRIANÇON ET LA VILLE DE
BRIANÇON.

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
KHALIFA Daphné pouvoir à POYAU Aurélie.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro.

Convocation**Date :** 30/11/2016**Affichage :** 30/11/2016**Absents-Excusés :**

DAERDEN Francine, KHALIFA Daphné, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 29**Nombre de
suffrages****exprimés :** 33**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Pascale BRUNET

Depuis 1990, la ville de Briançon bénéficie du label Ville d'art et d'histoire, dont les objectifs sont les suivants :

- Offrir au public touristique des visites de qualité encadré par un personnel qualifié ;
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale ;
- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Depuis juillet 2008, la Ville, membre du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial au titre de ses fortifications de Vauban.

Afin de répondre à la problématique de valorisation de ce patrimoine, la ville de Briançon, via le patrimoine, l'Office du tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon, outil de promotion de la destination et la CCI des Hautes-Alpes souhaitent signer une convention commune pour l'organisation des visites & ateliers de cuisine "Gourmands d'histoire(s)" ; les partenaires désirant pérenniser une action commune en direction des familles et participer ainsi au développement culturel, à l'animation et au rayonnement de la destination.

Après trois éditions, 6 nouvelles visites & ateliers de cuisine pourront être programmées pour la saison d'hiver 2016/2017 dans le cadre des activités de Briançon, Ville d'art et d'histoire : mardi 20 et vendredi 23 décembre 2016 et les mardis 7, 14, 21, 28 février 2017, à 16h avec le budget prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Communication		Recettes propres	720,00 €
impression des affiches	100,00 €	Office de tourisme	364,70 €
Prestation animateur OT		CD05	1 000,00 €
préparation des visites-ateliers 8h	364,70 €	DRAC	1 000,00 €
présence à 6 visites-ateliers (2h30)		Ville	901,50 €
Prestation guide-conférencier			
préparation des visites-ateliers 8h	529,00 €		
présence à 6 visites-ateliers (2h30)			
Prestation atelier de cuisine (CRET)	2 992,50 €		
Total en euros	3 986,20 €	Total en euros	3 986,20 €

Les tarifs appliqués seront ceux adoptés par le conseil municipal par délibération n° DEL 2016.12.07/170 à savoir : plein tarifs : 10 €, tarifs réduit 8 € (jusqu'à 16 ans), gratuit pour moins de 6 ans.

Une convention de partenariat est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide:

- D'approuver les dispositions de la convention de partenariat ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2016**

TRANSMIS LE **19 DEC. 2016**

NOTIFIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM





CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2016
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
PATRIMOINE 5 N° DEL 2016.12.07/173

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,
Établissement consulaire public,
Domicilié 16 Rue Carnot, 05000 Gap,
Représenté par son Président, Monsieur Eric Gorde

Ci-après désigné « CCI des Hautes-Alpes »

D'UNE PART,

ET

La Ville de Briançon,
Domiciliée à l'Hôtel de Ville, immeuble Cordeliers, 1, rue Aspirant Jan, 05100 Briançon,
Représentée par son Maire, Monsieur Gérard Fromm
Agissant en vertu de la délibération N°DEL 2016.12.07/173

Ci-après désignée « Ville de Briançon »,

D'UNE PART,

ET

L'Office de Tourisme intercommunal de Serre Chevalier-Briançon,
Établissement public industriel et commercial,
Domicilié au Centre Commercial de Prélong, 1 Route de Prélong, 05240 La-Salle-les-Alpes
Représentée par sa Directrice Madame Marie-Aude Puy

Ci-après désignée « Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon »,

D'AUTRE PART,

Ci-après désignés séparément « la partie » et ensemble « les parties ».

PRÉAMBULE

Le projet « Gourmands d'histoire(s) » initié en janvier 2014 par le service du Patrimoine de la Ville de Briançon, découle de la nécessité de développer régulièrement de nouveaux thèmes de visites-découvertes et repose sur l'idée de proposer des actions originales pour un public familial à la recherche d'activités partagées et de diversifier le programme hivernal de la destination.

La visite-atelier « Gourmands d'histoire(s) » basée sur l'échange et l'interactivité permet, dans une

ambiance conviviale, de sensibiliser les visiteurs (touristes et résidents) au patrimoine matériel et immatériel de la ville à travers une visite-découverte de la ville et un atelier de cuisine et de promouvoir l'utilisation d'ingrédients issus d'un mode de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique) et la démarche de développement durable.

Le projet a été soutenu en 2014, 2015 et 2016 au titre des crédits « Ville d'art et d'histoire » par la DRAC et en 2015 et 2016 par les « Crédits Vauban » du Conseil départemental des Hautes-Alpes.

Cette prestation a été mise en place grâce à l'expertise et à la collaboration des « parties » ci-après :

Le service du Patrimoine de Briançon, Ville d'art et d'histoire, est chargé de la conservation et de la valorisation du patrimoine communal. Il a notamment pour mission la mise en œuvre d'actions destinées à l'ensemble des publics.

L'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon, outil de promotion de la destination est un "établissement public industriel et commercial" (EPIC). Créé en 1983, l'office de tourisme intercommunal de Serre Chevalier est l'outil et le satellite, en matière de tourisme, des collectivités territoriales qui sont les "communes de Monétier-les-Bains, La Salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey et Briançon".

La CCI des Hautes-Alpes est un établissement public de l'État. Elle est administrée par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs et assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics.

Le CRET, centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes, spécialisé dans les formations des métiers de la montagne et de l'hôtellerie restauration, est le partenaire des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle continue avec des formations en langues, informatique, comptabilité, vente, management et hôtellerie restauration.

Considérant la volonté commune des parties nommées ci-dessus de :

- Participer au rayonnement culturel de la ville de Briançon,
- Mettre en place un rendez-vous phare contribuant à promouvoir les actions mises en place par la Ville de Briançon via son service du Patrimoine, office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon et le CRET, Centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes,
- Offrir une prestation familiale et originale dans le cadre des animations proposées par la destination,
- Diversifier les activités hivernales,
- Sensibiliser le public au patrimoine du quotidien et à l'histoire de la ville,
- Valoriser les savoir-faire, les ressources et les productions locales.

CECI ÉTANT EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités du partenariat relatif à la pérennisation de l'animation « Gourmands d'histoire(s) » pour 2017.

ARTICLE 2 : ORIENTATIONS DU PROJET

Les orientations pour la quatrième édition de Gourmands d'histoire(s) reprennent les orientations mises en place lors des trois premières éditions. Seuls la thématique abordée et le jour des visites &

ateliers de cuisine ont été modifiés.

Six dates au total, pendant les vacances scolaires de Noël et de février soit : mardi 20 et vendredi 23 décembre 2016 et les mardis 7, 14, 21, 28 février 2017, à 16h.

Les six visites-ateliers se dérouleront selon l'organisation suivante :

Inscriptions et départ de la visite au service du Patrimoine, porte de Pignerol. Le nombre de participants sera limité à 20 personnes.

La visite-atelier d'une durée de 2h30 maximum, débute par une visite découverte dans la ville haute. Elle sera suivie de l'atelier de cuisine dans les cuisines et restaurant du CRET animé par Monsieur Laurent Berruyer.

Monsieur Yves Régnier, animateur de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon sera présent aux côtés du guide-conférencier pendant toute la durée de la visite. Il apportera une dimension ludique permettant l'adhésion de tous, la création d'une ambiance conviviale et la mise en valeur des préparations culinaires.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION - PROMOTION

Le visuel créé début 2014 pour assurer la communication de l'animation sera conservé et mis à jour.

Le blog dédié, créé pour renforcer la communication sur les réseaux sociaux et internet sera également mis à jour. La communication sera également assurée à travers les écrans d'accueil du centre de formation et le site internet du centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes.

Le financement de la réimpression des éléments de communication sera assuré par le service du Patrimoine. Des affiches seront tirées en 50 exemplaires.

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon aura en charge la promotion de l'animation sur ses différents supports print et web et la distribution des affiches.

ARTICLE 4 : BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
Communication		Recettes propres	720,00 €
impression des affiches	100,00 €	Office de tourisme	364,70 €
Prestation animateur OT		CDO5	1 000,00 €
préparation des visites-ateliers 8h	364,70 €	DRAC	1 000,00 €
présence à 6 visites-ateliers (2h30)		Ville	901,50 €
Prestation guide-conférencier			
préparation des visites-ateliers 8h	529,00 €		
présence à 6 visites-ateliers (2h30)			
Prestation atelier de cuisine (CRET)	2 992,50 €		
Total en euros	3 986,20 €	Total en euros	3 986,20 €

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Chaque partie s'engage à mentionner dans toutes ses publications et manifestations relevant de la présente convention le soutien et la participation de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon, de la Ville de Briançon, du Centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes.

ARTICLE 6 : MODALITE DE LA PARTICIPATION DES PARTIES

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon et le service du Patrimoine participent à l'animation sur ses ressources propres en prenant en charge une partie des dépenses liées à la réalisation de l'animation.

Le CRET facture au service du patrimoine la mise à disposition de personne, d'espace, de matériel et de fournitures dans le cadre du temps de préparation et d'animations des prestations.

Le service du Patrimoine s'engage à régler par virement bancaire à échéance et en une seule fois la facture émise par le CRET.

ARTICLE 7 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNE, D'ESPACE, DE MATERIEL ET DE FOURNITURES PAR LE CRET

La prestation du CRET comprend :

- la mise à disposition du matériel nécessaire à l'atelier de cuisine,
- la mise à disposition d'un lieu aménagé (lumineux, décoré, équipé de sanitaires et chauffé) pour les ateliers avec des points d'eau pour les préparations alimentaires et le lavage des mains, un réfrigérateur, des moyens de cuisson, des tables et des chaises,
- la mise en place de la salle, l'installation de l'atelier, la répartition des matériels et matières premières en fonction du nombre de participants inscrits, le nettoyage, le rangement et la gestion des déchets,
- l'achat, le transport et le stockage du matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier et des produits alimentaires dans le respect des normes d'hygiène et le maintien de la chaîne du froid pour les produits sensibles (une attention particulière devra être portée dans le choix du matériel et des produits, de façon à respecter la volonté de valoriser l'utilisation d'ingrédients issus d'un mode de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique).

Le CRET s'engage à :

- Mettre à disposition son personnel, notamment Laurent Berruyer, pour l'organisation et l'animation des ateliers ainsi que la rédaction du livret ;
- Présenter la liste d'achats prévus pour les visites-ateliers et à réaliser le choix des recettes en concertation avec les partenaires de l'opération sur la base d'une réalisation à boire et une à manger (au minimum).
- Intégrer l'intervention du guide conférencier (avant et pendant l'atelier) et de l'animateur de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon et adopter une approche créative et novatrice afin de conduire un public familial à participer et à entrer dans le jeu.
- Assurer l'ensemble des prestations d'une durée maximum d'une heure trente.
- Assurer le suivi de l'animation du blog dédié.

ARTICLE 8 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA VILLE DE BRIANÇON

La prestation de la Ville comprend :

- la mise à disposition d'un guide-conférencier pour la conception, la préparation et la conduite des visites. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire, le patrimoine, les activités de Briançon Ville d'art et d'histoire.

ARTICLE 9 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE PAR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE-CHEVALIER VALLÉE BRIANÇON

La prestation de l'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon comprend :

- la mise à disposition de son animateur, Yves Régnier, pour la préparation et l'animation des visites.

ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 15 décembre 2016 soit jusqu'au 14 décembre 2017.

Elle sera renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties après ajustement des dates en fonction du calendrier scolaire et du budget prévisionnel, par période de un an, sans que la durée totale n'excède 3 ans soit jusqu'au 14 décembre 2019.

ARTICLE 11 : RESILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance de son terme sans que cette dénonciation puisse donner lieu à une quelconque compensation financière au profit de l'autre partie.

Les parties donnent compétence au Tribunal administratif de Marseille en cas de conflit relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en Trois exemplaires originaux, à Briançon le

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,
Le président,
Éric GORDE,

Pour la Ville de Briançon
Maire
Gérard FROMM.

Pour l'Office de Tourisme intercommunal
de Serre Chevalier-Briançon,
la directrice,
Marie-Aude PUY